

La communauté religieuse de l'abbaye de Cuissy à la Révolution

A la veille de la Révolution¹), Cuissy compte 25 religieux et 2 affiliés. Parmi les 25 chanoines, 7 assurent des fonctions curiales dans les paroisses dépendant de Cuissy²):

- Pierre Noël est prieur-curé à Dizy
- Pierre Alexis Taillard, à Œuilly
- Etienne Justine dessert Geny et son annexe Pargnan
- François Louis est employé dans le ministère à Son et sa succursale Hauteville (diocèse de Reims)
- Christophe Chalonniers (Chalogné?), à Iviery
- Michel Noël, prieur-curé de la Neuville-lès-Wasigny dans le diocèse de Reims (actuellement département des Ardennes)
- Jean Vena(n)ty est vicaire perpétuel de la Ville-aux-Bois près de Dizy.

18 religieux, dont le père abbé, Claude Flamin, et un frère convers, Nicolas Hilaire Lannois, forment la communauté (au sens strict).

Pour avoir un ordre de comparaison, on a essayé de relever l'effectif de la communauté de Cuissy sur plus d'un siècle et demi. Ces pointages ont pu être réalisés à partir des signatures des baux — chiffres qui ne sont pas sûrs et toujours sous-estimés, car l'abbaye lorsqu'elle passe des contrats ou des actes divers, réunit son chapitre auquel ne participent jamais les convers, et qui comprend ceux qui sont présents à l'abbaye — et à partir surtout des chiffres donnés par les états de menses et par les états de revenus³).

Les données numériques qui suivent sont, sinon exactes, de sources sûres : en 1641, 6 religieux ; en 1682/1683, 15 ; en 1728, 19 ; en 1756, 21 ; en 1766, 17 ; en 1768, 21 ; en 1790, 18. On observe une progression rapide

¹) Pour la rédaction de ce chapitre, nous tenons bon nombre de renseignements de Monsieur *Xavier Lavagne d'Ortigue*, docteur en histoire, Conservateur en chef de la Bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence. Celui-ci prépare une thèse de doctorat ès-lettres sur : « *L'ordre de Prémontré en France à la veille de la Révolution* ». Qu'il trouve, ici, l'expression de notre profonde reconnaissance et gratitude pour l'accueil chaleureux qu'il nous a toujours réservé.

²) Arch. nat., F 17A 1174 Marne : inventaire du 1^{er} mai 1790.

³) Arch. dép. Aisne, H. 860-H 862 ; H 870 ; 38 E 60 ; G 408.

des effectifs après que l'abbaye a adopté la réforme: de 6 religieux en 1641, on en compte 15 en 1682, et même 21 en 1756. Le nombre des religieux a plus que triplé en un siècle. Cette progression est soulignée par la courbe en pointillés. De 1756 à 1790, la communauté des chanoines marque une légère régression dans son recrutement⁴).

En réalité, on se contente de donner des chiffres pour six moments d'une évolution, sur laquelle on ne sait rien. Il faudrait pouvoir suivre cette évolution sinon année par année, au moins tous les 5 ans afin de nuancer des affirmations globales concernant la régression des religieux dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. On aurait pu espérer réaliser un tel pointage grâce aux registres des professions, mais les religieux qui prononçaient leurs vœux dans l'observance réformée, ne se donnaient à aucune maison, n'acquerraient sur aucune aucun droit particulier et appartenaient à toutes, si bien que le registre des profès (1769-1786) de Cuissy donne le recrutement pour toute la province réformée de Champagne⁵).

Examinons, à présent, l'âge des 25 religieux de Cuissy en 1790:

80 — 89 ans : 1 religieux

70 — 79 ans : 3 religieux

60 — 69 ans : -

50 — 59 ans : 2 religieux

40 — 49 ans : 6 religieux

30 — 39 ans : 5 religieux

20 — 29 ans : 8 religieux⁶)

Le recrutement est loin d'être en baisse: plus de la moitié des religieux a moins de 39 ans, et un tiers a moins de 29 ans. Il semble que le recrutement était assuré pour les années à venir: la base de la pyramide des âges, loin de se rétrécir s'élargissait. Il faudrait pouvoir comparer ce recrutement avec celui d'autres abbayes pour la décennie 1780/1790. A remarquer que les prieurs-curés se situent dans la tranche d'âges des 40-50 ans. Les choisit-on assez expérimentés pour pouvoir assumer une paroisse?

⁴) Dans les chiffres donnés, sont toujours compris les abbés; quant aux convers, on ne peut le dire, excepté pour l'année 1728 où le nombre est donné pour les «religieux de chœur et convers».

⁵) Ce problème a déjà été soulevé dans mon article: *La mise en place de la réforme de Lorraine à Cuissy en 1641* dans *Actes officiels du 9^e colloque du C.E.R.P. à Saint-Riquier*, 1984 p. 17-27.

⁶) Cf. l'article de Monsieur Lavagne d'Ortigue; *Note sur les derniers religieux de Lieu-Restauré*, *An. praem.*, t. XLI, p. 346 et suivantes.

Sur les 25 religieux, 8 ont fait profession alors qu'ils étaient novices à Cuissy (ils ne sont pas pour autant profès de la maison de Cuissy): ce sont Berton, Concet, Demongeot⁷⁾, Friant, Latache, Lannois (frère convers), Narat, Verjus; 2 auraient professé à Belval: Quentin, Taillard.

On connaît avec certitude l'origine géographique de 22 des religieux, et avec un soupçon d'incertitude, celle de Quentin. Cette origine est essentiellement «provinciale», c'est-à-dire que le recrutement s'effectue surtout dans le cadre de la province de Champagne (actuels départements des Ardennes, de l'Aisne — en partie — de la Meurthe-et-Moselle, de la Haute-Marne, de la Meuse,⁸⁾.

Les vocations semblent principalement rurales: sur les 23 religieux précités, 4 viennent de villes. D'autre part, on relève facilement l'influence des abbayes prémontrées de Belval, Chaumont, Bucilly, Cuissy, Saint-Paul de Verdun et celle de Charleville.

Nous avons des indications sociologiques sur 10 religieux: les registres de catholicité, d'ordinations et de professions sont souvent silencieux quant à la «position sociale» des parents, parrains et marraines.

Avec les renseignements fragmentaires dont nous disposons, nous constatons qu'à Cuissy, il n'y a aucun représentant de la noblesse et que sur 10 religieux dont nous connaissons la profession des parents, 5 sont fils de laboureurs: la mère de Jean-Baptiste⁹⁾ Concet, fille de laboureur, épouse Henry Louis Concet, laboureur, lui-même fils de laboureur. Le curé d'Aussoince qui a baptisé Jean-Baptiste s'appelle Concé; on peut encore citer Etienne Justine dont le père était laboureur, Hilaire Lannois, Leclerc, fils de laboureur dont le parrain Jean Defer est scieur de long, et Pierre Verjus dont le père est laboureur ainsi que le grand-père, et le parrain, charpentier¹⁰⁾. Deux religieux, Flamin et Wadelincourt ont

⁷⁾ Arch. dép. Aisne, H 860: registre des professions.

⁸⁾ Berton est originaire de Mercy-le-Bas (Meurthe & Moselle), Bigot de Dun s/Meuse, non loin de Belval, Chalonniers de Norroy-le-Sec (Meurthe & Moselle), Concet d'Aussoince (Ardennes), Demongeot de Parnot (Haute-Marne), Flamin de Wasigny (Ardennes) non loin de Chaumont, Friant de Dieuze (Meurthe & Moselle), Justine de Remaucourt non loin de Chaumont, Gody de Verdun, Goulet de Novion-en-Porcien (Ardennes), Lannois de Royaucourt non loin de Prémontré, de Cuissy et de Saint-Martin! Latache de Moëilly, Leclerc de La Hérie, non loin de Bucilly, Louis de Neufchâtel, Minel de Vavincourt, Narat de Soûilly (Meuse), Noël de Mangiennes (Meuse), Pierre Noël de Sauvigny, Quentin dit d'Issoncourt (Meuse), Taillard de Charleville, Wadelincourt de Saint-Rémy (Meuse), Venaty de Verdun Wadelincourt de Saint-Rémy (Meuse), et Verjus de Amblimont (Ardennes).

⁹⁾ État civil d'Aussoince (Ardennes).

¹⁰⁾ Respectivement: état civil de Remaucourt; état civil de Royaucourt; état civil de La Hérie; état civil d'Amblimont (Ardennes).

leurs parents «propriétaires». Demongeot est fils de bourgeois, François Louis est fils de mercier; quant à Taillard, son père est professeur des premiers principes de la langue latine¹¹).

Tous sont donc issus de familles assez aisées. Pas de prémontré dont les parents soient manouvriers ou vigneron.

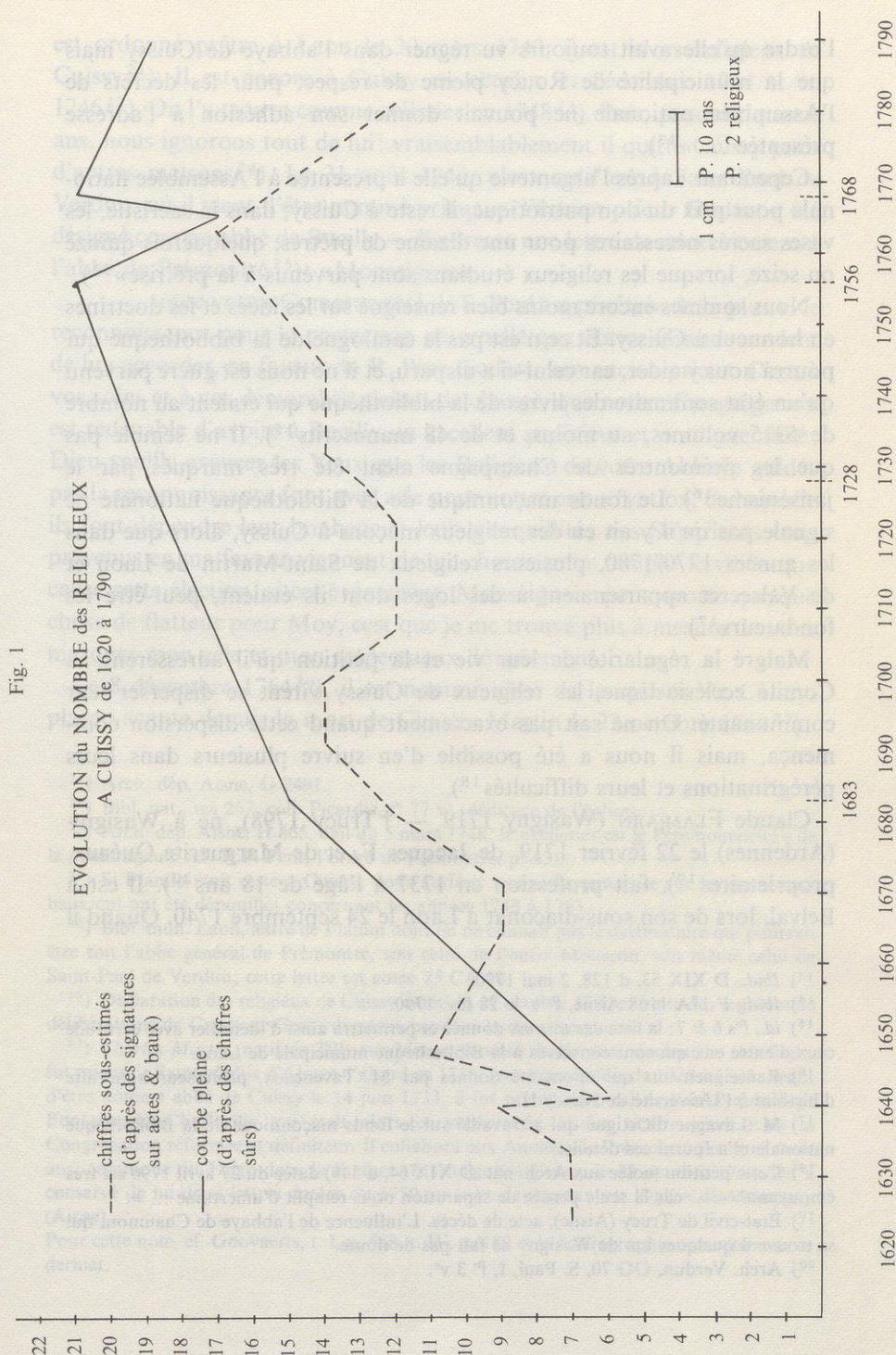
On ne sait pas bien ce que fut la vie religieuse à Cuissy à la fin du XVIII^e siècle. «Cette maison offre le spectacle touchant de la ferveur des premiers chrétiens, la régularité la plus exacte si est soutenue jusqu'à ce jour sous la conduite d'un abbé aujourd'hui âgé de 72 ans qui a toutes les vertus de son état; l'économie la plus sévère si est toujours fait remarquer et les fruits de cette économie ont toujours été des secours abondans pour les ouvriers qu'elle employe et pour les pauvres qui deux lieues à l'entour regardent Cuissy comme leur maison paternelle. Combien de familles auraient été consumées de misère sans les aumônes que nous avons vu se répandre de Cuissy dans leur sein!

... L'abbé aime ses religieux comme un père aime ses enfants et il est récompensé de sa tendresse par l'attachement le plus sincère qu'ils ont pour lui. Tous font ensemble leurs plus chères délices de cette retraite qu'ils ont adoptée. Ils s'estiment heureux de s'entredifier de chanter ensemble les louanges de l'Être suprême. Jamais on n'entend dans ces lieux d'autres accens que cette pieuse mélodie. Ils sont même sous le rapport le plus sacré de la Religion, infiniment utiles à tout ce qui les avoisine, se faisant un devoir de suppléer tous les curés et vicaires des environs qu'un cas de maladie ou d'absence nécessaire empêche momentanément de se livrer à leurs fonctions. Leur enlever cette jouissance si pure ce serait les conduire au tombeau ... Plusieurs d'entre nous connaissent l'intérieur de la maison. La grande propreté est son principal ornement. La somptuosité en est bannie. Ce n'est que dans le culte divin que les Religieux ont crû devoir mettre de la Majesté. S'il se trouve des comestibles et quelqu'autres objets usuels dans cette maison ils pourront suffire à peine pour satisfaire l'importunité des malheureux qui ne s'accoutumeront pas sitôt à détourner leurs pas d'un azile où ils trouvaient du pain et tant d'autres secours»¹²).

C'est le seul témoignage que nous ayons sur la vie des religieux: il est des plus élogieux pour eux et fait l'unanimité de 22 communes avoisinantes sauf une, Roucy, qui: «ne pouvait être que pénétré de

¹¹) Respectivement: état civil de Trucy; *id.*; état civil de Parnot; état civil de Neufchâtel; état civil de Charleville.

¹²) Arch. nat., D XIX 53, d 133, 10 mai 1790.



l'ordre qu'elle avait toujours vu régner dans l'abbaye de Cuissy mais que la municipalité de Roucy pleine de respect pour les décrets de l'Assemblée nationale ne pouvait donner son adhésion à l'adresse présentée ... »¹³).

Cependant « après l'argenterie qu'elle a présentée à l'Assemblée nationale pour prix du don patriotique, il reste à Cuissy, dans la sacristie, les vases sacrés nécessaires pour une dizaine de prêtres, quelquefois quinze ou seize, lorsque les religieux étudiants sont parvenus à la prêtrise »¹⁴).

Nous sommes encore moins bien renseigné sur les idées et les doctrines en honneur à Cuissy. Et ce n'est pas le catalogue de la bibliothèque qui pourra nous y aider, car celui-ci a disparu, et il ne nous est guère parvenu qu'un état sommaire des livres de la bibliothèque qui étaient au nombre de 5315 volumes, au moins, et de 48 manuscrits¹⁵). Il ne semble pas que les prémontrés de Champagne aient été très marqués par le jansénisme¹⁶). Le fonds maçonnique de la Bibliothèque nationale ne signale pas qu'il y ait eu des religieux maçons à Cuissy, alors que dans les années 1770/1780, plusieurs religieux de Saint-Martin de Laon et de Valsecret appartenaient à des loges dont ils étaient, peut-être les fondateurs¹⁷).

Malgré la régularité de leur vie et la pétition qu'il adressèrent au Comité ecclésiastique, les religieux de Cuissy virent se disperser leur communauté. On ne sait pas exactement quand cette dispersion commença, mais il nous a été possible d'en suivre plusieurs dans leurs pérégrinations et leurs difficultés¹⁸).

Claude FLAM(A)IN (Wasigny 1719 — † Trucy 1798), né à Wasigny (Ardennes) le 22 février 1719, de Jacques F. et de Marguerite Quéaux, propriétaires¹⁹), fait profession en 1737 à l'âge de 18 ans²⁰). Il est à Belval, lors de son sous-diaconat à Laon le 24 septembre 1740. Quand il

¹³) *Ibid.*, D XIX 53, d 128, 2 mai 1790.

¹⁴) *Ibid.*, F 17A 1168 Aisne, f° 1, le 28 fév. 1790.

¹⁵) *id.*, f°s 6 & 7 : la liste des mss est donnée et permettra ainsi d'identifier avec certitude ceux d'entre eux qui sont conservés à la Bibliothèque municipale de Laon.

¹⁶) Renseignements qui m'ont été donnés par M. Taveneaux, professeur honoraire d'histoire à l'Université de Nancy II.

¹⁷) M. Lavagne d'Ortigue qui a travaillé sur le fonds maçonnique de la Bibliothèque nationale m'a fourni ces détails.

¹⁸) Cette pétition (ootée aux Arch. nat. D XIX 64, d 349) datée du 27 avril 1790 est très émouvante : « ... car la seule pensée de séparation nous remplit d'amertume ... ».

¹⁹) État-civil de Trucy (Aisne), acte de décès. L'influence de l'abbaye de Chaumont qui se trouve à quelques km de Wasigny ne fait pas de doute.

²⁰) Arch. Verdun, GG 70, S. Paul, I, f° 3 v°.

est ordonné prêtre à Laon le 30 mars 1743, il est alors religieux de Cuissy²¹). Il est encore à Cuissy en octobre et décembre 1744 et en 1746²²). On l'y trouve comme cellerier en 1748²³). Puis, pendant quinze ans, nous ignorons tout de lui : vraisemblablement il quitte Cuissy pour d'autres maisons²⁴). Le 31 août 1763, alors qu'il est à Saint-Paul de Verdun, où il vient d'être nommé prieur — l'ancien prieur Godart a été désigné comme abbé de Bucilly — il adresse une lettre de remerciement à l'abbé de Prémontré²⁵) : « Monseigneur,

toute vottre Communauté de S. Paul est pénétrée de la plus vive reconnoissance pour la protection paternelle que vottre Grandeur vient de luy accorder, en faveur du R. Père Godart, son ancien prieur. C'est à vos soins et à vos démarches pleines de charité, que noltre Congrégation est redevable d'avoir à Bucilly un excellent supérieur et un digne abbé ; Dieu veuille exaucer les VeuX que les Religieux de votre Abbaÿe guidés par la reconnoissance font avec zèle pour vottre conservation, de laquelle ils font dépendre leur bonheur et leur tranquillité ; nos Supérieurs trop prévenus en ma faveur viennent de me choisir pour remplir le vüide que cause cette élection, si cet événement, Monseigneur peut avoir quelque chose de flatteur pour Moy, cest que je me trouve plus à mesure de vous marquer mon zèle et mon respectueux dévoüement, ... »

Le 8 décembre 1764²⁶), il est nommé abbé de la maison de Cuissy, place vacante depuis la mort de Charles Martin le 22 octobre 1764²⁷).

²¹) Arch. dép. Aisne, G 2491.

²²) Bibl. nat., ms 267, coll. Picardie, f° 77 v° (dédicace de l'église).

²³) Arch. dép. Aisne, H 865, bail du 5 mars 1748 ; le « cellerier est le Père nourricier » de la communauté (cf. R.P. Petit, l'ordre de Prémontré, p. 43).

²⁴) Si Flamin était resté à Cuissy, nous aurions trouvé sa signature sur les nombreux baux qui ont été dépouillés concernant les années 1748 à 1763.

²⁵) Bibl. mun. Laon, lettre de Flamin dont on ne connaît pas le destinataire qui pourrait être soit l'abbé général de Prémontré, soit celui de Pont-à-Mousson, soit même celui de Saint-Paul de Verdun ; cette lettre est cotée 25 CA 16.

²⁶) Déclaration des religieux de Cuissy datée du 17 octobre 1790 extraite des registres de délibérations de Cuissy-et-Geny, disparus pendant la dernière guerre.

²⁷) *Charles Martin*, natif de Tilly-sur-Meuse, diocèse de Verdun, docteur en théologie, fut prieur de Sainte-Odile d'Alsace d'abord en 1718, une seconde fois de 1720 à 1725 ; avant d'être nommé abbé de Cuissy le 14 juin 1733, il fut prieur claustral de l'abbaye de Sept Fontaines-lès-Charleville qui était alors en commende. Il fut vicaire général de la Congrégation réformée et définitiveur. Il collabora aux *Annales de Prémontré* pendant deux ans, comme le dit Hugo dans la Préface. Il s'éteignit à Cuissy le 22 octobre 1764. On a conservé de lui deux lettres datées du 1759 au sujet de travaux sur l'église de Mauregny (Aisne).

Pour cette note, cf. Goovaerts, t. I, p. 568, t. IV, p. 189 et la bibliographie consultée par ce dernier.

Il déclare le 1^{er} mai 1790, : «Je suis dans la 72^e année de mon âge et dans la 55^e de mon entrée en religion, dans la 40^e de charge de supérieur dans la Congrégation, dans la 26^e de ma nomination faite par le Roy à l'abbaye de Cuissy, confirmée par des bulles de Rome, émologuées (sic) au parlement, je sens toutes les infirmités d'un corps caduque, venant de perdre un œil et l'autre s'affaiblissant, fatigué par un asme (sic) continuel et autres incommodités que dieu me fait souffrir avec patience, malgré ma caducité, je proteste que tout mon désir est de rester dans la maison que la providence a confiée à mes soins, d'y vivre en religieux de la réforme de Prémontré qui a toujours été en rigueur et sans altération dans le monastère depuis environ 150 ans; je me regarderai heureux d'y pratiquer cette réforme jusqu'au dernier souffle de ma vie, ... je déclare que les bâtiments de ce monastère peuvent contenir 20 à 25 religieux vivant selon l'esprit de modestie de la réforme et je regarderai comme un bonheur de mourir entre leurs bras ... »²⁸).

Malgré la pétition des religieux²⁹), et la demande de maintien adressée par les municipalités voisines³⁰), Cuissy fut supprimée, mais l'abbé Flamin saisit, le 12 décembre 1790, le Conseil Général d'une réclamation qui devint bientôt publique et attira l'attention de l'opinion sur lui³¹).

²⁸) Arch. nat., F 17A 1174 Marne: inventaire du 1^{er} mai 1790.

²⁹) *Ibid.*, D XIX 64 d 349, 19: pétition des religieux de Cuissy pour la conservation de leur maison.

³⁰) *Ibid.*, D XIX 53 d 133.

³¹) *Mémoires de la Société académique de Laon*, t. XXV, p xv et suivantes, 6^{ème} séance du 9 avril 1880, qui publie un extrait du registre des délibérations du Directoire du département de l'Aisne, séance du 13 décembre 1790: «Il a été fait rapport:

1^o d'une pétition adressée au Directoire de Laon par le sieur Flamin, cy-devant abbé perpétuel et inamovible de Cuissy, ordre de Prémontré ... tendant à ce qu'il lui soit accordé sur le mobilier une reprise proportionnée à ce qu'il a donné et singulièrement à l'égard des ornements linges et meubles de sa chapelle domestique dont il demande la conservation.

2^o d'un autre mémoire dudit sieur Flamin par lequel il demande qu'on lui conserve l'usufruit d'une maison qu'il a fait construire des deniers de sa mense abbatiale à Laon, rue des Bouchers ...

Considérant que ... de ses deniers il a construit à neuf la grande partie des bâtiments de la maison de Cuissy, qu'il a fait élever les tours du portail de l'église et qu'il les a fournies de superbes cloches, qu'il a décoré son église de marbre et d'ornements précieux, qu'il a meublé la sacristie et la bibliothèque à grand frais aussi bien que l'appartement des hôtes, qu'il a rebâti tous les presbytères des religieux, curés de sa maison, qu'il est notoire qu'il a bâti des deniers de sa mense la maison située à Laon, rebâti et entretenus les fermes dépendants de la maison de Cuissy, ... ainsi que les moulins et les maisons, qu'il a défriché beaucoup de terrains incultes pour faire gagner la vie aux malheureux et qu'il a singulièrement amélioré les biens de la maison ... , qu'il a été pourvu de l'abbaye de Cuissy par un brevet du roi, sur la postulation des supérieurs majeurs de son ordre, que sa nomination a été rectifiée en cour de Rome par l'obtention des bulles du Pape, après avoir payé une annate de près de 10000 livres ... »

Le Directoire du Département trouva sa réclamation justifiée et rendit une délibération très favorable qui contribua à sa renommée: «on ne peut que trop favorablement traiter un supérieur vénérable qui s'est toujours distingué par une active bienfaisance et par les aumônes abondantes qu'il a dans tous les temps répandues dans le sein des pauvres. Une vie très longue et passée toute entière dans l'exercice des vertus les plus édifiantes, a valu à M. Flamain l'estime et la considération publiques. Ce respectable vieillard, déjà infirme, va être entouré de besoins jusqu'au terme de sa carrière. Sa plus profonde affliction serait de ne pouvoir plus soulager les pauvres dont il a toujours été le père, et de suspendre ainsi les plus touchantes des habitudes pour l'homme de bien. Toutes les âmes honnêtes unissent leurs vœux pour voir la pétition dudit sieur Flamain favorablement accueillie. En y déférant le Conseil Général acquitte la dette de tout le pays».

Il est vraisemblable que cet éloge dithyrambique permit, le 2 février 1791, à Flamain de réunir sur son nom 259 voix contre 183 à Marolles, pour l'élection de l'évêque constitutionnel; mais le vénérable abbé qui n'avait pas souhaité cette reconnaissance, refusa cette élection épiscopale: «... Les électeurs se sont trompés en fixant leur choix pour un évêque, sur un vieillard... Aussi je ne puis accepter une dignité qui est au-delà de mes forces et mettrait ma vie en danger. Je les supplie d'en agréer la démission et de laisser dans la solitude un vieillard qui n'a plus que le temps de se préparer à la mort»³²).

Fleury, dans ses propos, laisse entendre que Claude Flamin avait prêté serment à la Constitution civile du Clergé, mais il ne le dit pas ouvertement. Les archives de l'Évêché de Soissons le disent «assermenté» sans préciser de quel serment il s'agit³³). Mais Flamin était-il astreint au serment? (Il était religieux et non pas curé ou même prieur-curé).

Devisme, historien de Laon qui a certainement connu l'abbé Flamain, le décrit ainsi: «Sa figure que la maigreur et la noblesse semblaient se disputer était celle d'une tête d'étude; on eût dit de S. Jérôme du Dominiquin. Sa conversation était spirituelle, agréable, enjouée même et assaisonnée de quelques grains d'une malice innocente. Le plus austère des hommes en était aussi le plus tolérant. Il partageait avec les pauvres le peu que la Révolution lui avait laissé».

Quand l'abbaye fut fermée, les plus fidèles des religieux prémontrés

³²) Fleury (Ed.), *Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, Paris: Dumoulin, 1853 t. I, p. 192-205.

³³) Arch. Évêché Soissons, I, f° 403, n° 1880, II, sup.

résolurent autour de l'abbé Flamin de vivre en communauté et de ne se séparer que sous la pression de la violence. C'est ainsi qu'ils découvrirent une retraite à Trucy, non loin de Cuissy, où ils vécurent jusqu'à leur mort³⁴).

L'abbé Flamin mourut le 24 mars 1798 à l'âge de 78 ans. Sur sa tombe que l'on peut encore voir dans le cimetière de Trucy se lit cette inscription³⁵):

CI GIT
LE CORPS DE R.P.
CLAUDE FLAMAIN
ABBÉ DE CUISSY
MORT A TRUCY
LE 24 MARS 1798
ÂGE DE 78 ANS.

et en dessous: ECCE EGO
ET PUERI MEI
QUOS DEDIT
DOMINIS (Isaïe, ch. VIII, v. 18)

Jean-François BERTON (Mercy-le-Bas 1761 — ?), né le 8 septembre 1761, à Mercy-le-Bas, dans le diocèse de Trêves, de Jean-François B. et Catherine Navet³⁶) fait profession le 22 septembre 1782, alors qu'il est religieux de Cuissy³⁷). Le 1^{er} mai 1790, il est minoré et déclare que: «son plus grand désir est de vivre et mourir dans le cloître et plus particulièrement dans cette maison». Malgré cet avis sans réserve, le 12 juin 1791 il quitte Cuissy pour se retirer dans le district de Longueux, chez ses parents³⁸). Le 30 frimaire an II, un arrêté constate

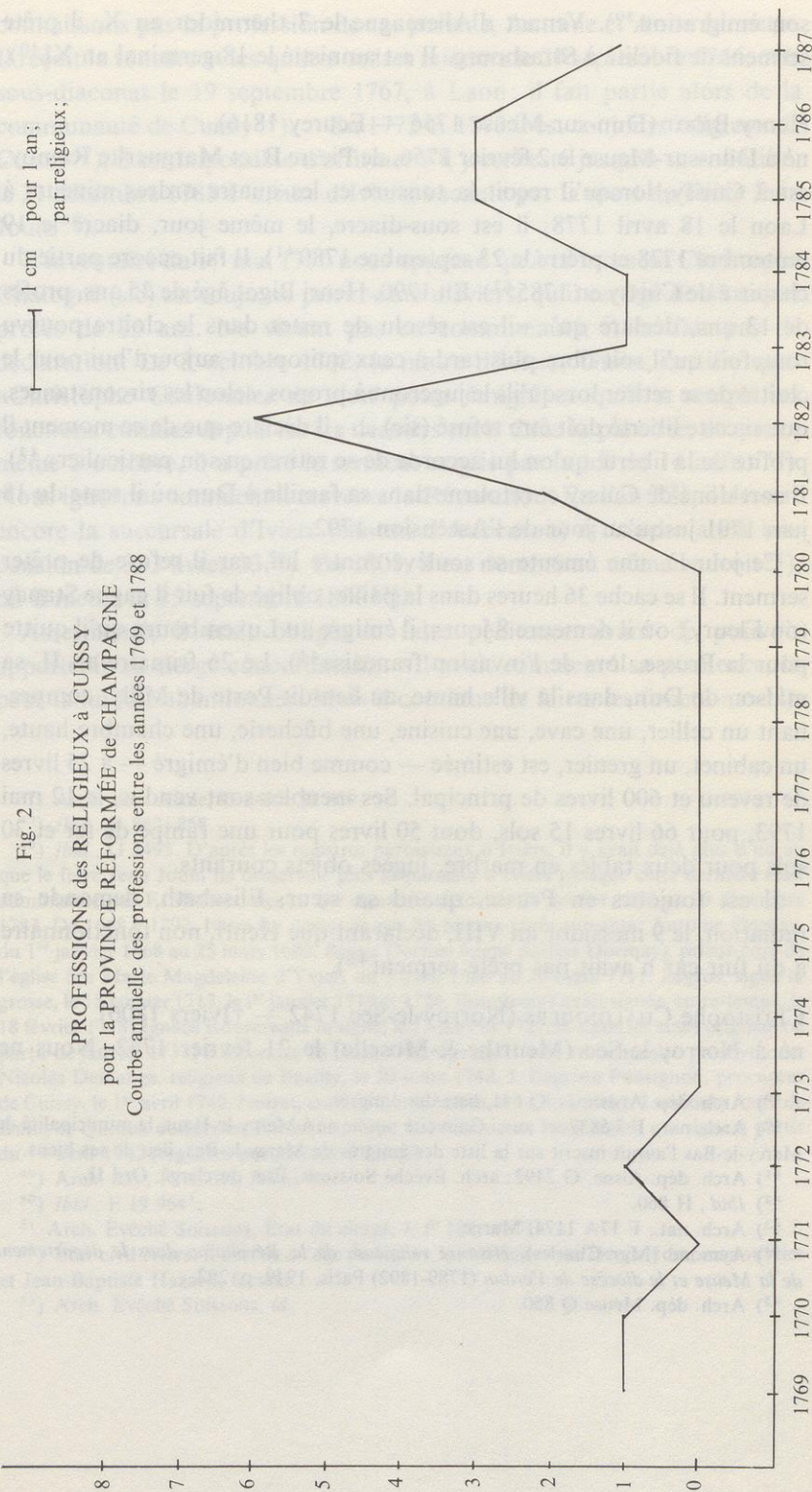
³⁴) Toutes les sources sont unanimes pour dire que les religieux élirent leur retraite à Trucy, mais on ne sait pas combien ils étaient. On a la certitude qu'ils étaient 4 mais sans doute étaient-ils plus nombreux. Dans le cimetière il ne reste qu'une tombe commune à Flamin et Minel, les autres ont été détruites à la guerre de 1914. D'autre part, les registres de délibérations municipales ont également disparu. Seuls restent les registres d'état-civil qui ne donnent le nom que de 4 religieux: Flamin, Minel, Lannois, et Wadelaincourt.

³⁵) *Bull. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. II, 2^{de} série, 1868, p. 174.

³⁶) Arch. dép. Aisne, H 860; cf. Gain (André), *Liste des émigrés, des prêtres déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle*, Metz, 1925-1929, 2 vol., n° 256, Berton serait né à Mercy-le-Haut.

³⁷) *Ibid.*

³⁸) Registre des délibérations de Cuissy-et-Geny.



son émigration³⁹). Venant d'Allemagne le 7 thermidor an X, il prête serment de fidélité à Strasbourg. Il est amnistié le 18 germinal an XI⁴⁰).

Henry BIGOT (Dun-sur-Meuse 1756 — Ecurey 1816), né à Dun-sur-Meuse le 2 février 1756, de Pierre B. et Marguerite Ramoy, est à Cuissy, lorsqu'il reçoit la tonsure et les quatre ordres mineurs à Laon le 18 avril 1778; il est sous-diacre, le même jour, diacre le 19 septembre 1778 et prêtre le 23 septembre 1780⁴¹). Il fait encore partie du chapitre de Cuissy en 1785⁴²). En 1790, Henri Bigot âgé de 35 ans, profès de 13 ans, déclare qu' : «il est résolu de rester dans le cloître pourvu toutefois qu'il soit libre plus tard à ceux qui optent aujourd'hui pour le cloître de se retirer lorsqu'ils le jugeront à propos, selon les circonstances, que si cette liberté doit être refusé (sic) ... , il déclare que de ce moment il profite de la liberté qu'on lui accorde de se retirer en son particulier»⁴³). Il sort donc de Cuissy et retourne dans sa famille à Dun où il reste du 18 juin 1791 jusqu'au jour de l'Ascension 1792.

Ce jour-là, une émeute se soulève contre lui, car il refuse de prêter serment. Il se cache 36 heures dans la paille; obligé de fuir il gagne Stanay (ou Fleury) où il demeure 8 jours; il émigre au Luxembourg qu'il quitte pour la Prusse, lors de l'invasion française⁴⁴). Le 26 frimaire an II, sa maison de Dun, dans la ville haute, au lieu-dit Porte de Milly, comprenant un cellier, une cave, une cuisine, une bûcherie, une chambre haute, un cabinet, un grenier, est estimée — comme bien d'émigré — à 25 livres de revenu et 600 livres de principal. Ses meubles sont vendus, le 12 mai 1793, pour 66 livres 15 sols, dont 50 livres pour une rampe de fer et 30 sols pour deux tables en marbre, jugées objets courants.

Il est toujours en Prusse, quand sa sœur, Elisabeth, demande sa radiation, le 9 messidor an VIII, déclarant que Henri, non fonctionnaire a dû fuir car n'avait pas prêté serment⁴⁵).

Christophe CHALONNIERS (Norroy-le-Sec 1742 — †Iviers 1806), né à Norroy-le-Sec (Meurthe-&-Moselle) le 21 février 1742. Nous ne

³⁹) Arch. dép. Ardennes, Q 641, liste des émigrés.

⁴⁰) Arch. nat., F 7 5837; cf aussi Gain cité *supra* : né à Mercy-le-Haut, la municipalité de Mercy-le-Bas l'aurait inscrit sur la liste des émigrés de Mercy-le-Bas, lieu de ses biens.

⁴¹) Arch. dép. Aisne, G 2492; arch. Évêché Soissons, État du clergé, Ord II.

⁴²) *Ibid.*, H 860.

⁴³) Arch. nat., F 17A 1174, Marne.

⁴⁴) Aymond (Mgr Charles), *Histoire religieuse de la Révolution dans le département de la Meuse et le diocèse de Verdun* (1789-1802) Paris, 1949, p. 202.

⁴⁵) Arch. dép. Meuse Q 850.

connaissions pas la profession de ses parents, Antoine et Anne Jannette. Il reçoit la tonsure et les quatre ordres mineurs le 20 septembre 1766, et le sous-diaconat le 19 septembre 1767, à Laon: il fait partie alors de la communauté de Cuissy⁴⁶⁾. En 1772 et 1773 il est toujours religieux de Cuissy⁴⁷⁾, il est impossible d'affirmer s'il y est resté jusqu'à sa collation, le 31 décembre 1783 à la cure d'Iviers, vacante par la mort du Frère Jean Jouin⁴⁸⁾.

L'inventaire du 1^{er} mai 1790 nous apprend qu'à ce moment Christophe Chalogné (sic) est toujours prieur-curé d'Iviers, qu'il est âgé de 47 ans et profès de 25 ans. Ne vivant pas en communauté, il ne fait pas de déclaration. Le 3 octobre 1792, le maire d'Iviers, Guiot, certifie que: «Christophe Chalonnier ne s'est point émigré et qu'il a rempli ses fonctions curiales depuis les six derniers mois dans la paroisse, et que ce même 3 octobre, il a prêté le serment requis par la loi du 14 août»⁴⁹⁾. Nous ignorons comment il traversa la Révolution. En l'an XII, il dessert encore la succursale d'Iviers (canton d'Aubenton) et touche alors une pension de 333 livres 33⁵⁰⁾. En 1803, il est nommé au même endroit⁵¹⁾, où il meurt le 15 septembre 1806⁵²⁾.

Assermenté, il était obligé de faire pénitence avant de pouvoir appartenir au clergé concordataire. «Il avait commencé sa pénitence, la peur la lui fait abandonner. Mais il continue de faire les fonctions»⁵³⁾.

⁴⁶⁾ Arch. dép. Aisne, G 2492; H 860.

⁴⁷⁾ *Ibid.*, H 862/ 868.

⁴⁸⁾ *Ibid.*, G 2495. D'après les registres paroissiaux d'Iviers, il y avait déjà plus d'un an que le frère Jean Jouin ne desservait plus la paroisse d'Iviers puisque cette dernière était administrée par F. Siméon, vicaire qui signa des actes du 26 janvier 1783 au 29 décembre 1783. De 1668 à 1792, Iviers fut desservie par les prieurs-curés suivants: Antoine Gornay, du 1^{er} janvier 1668 au 25 mars 1686. Roger Dormet (signe parfois Dormay), prieur-curé de l'église Ste Marie Magdeleine d'Yvier, du 7 avril 1686 au 20 mars 1711. Legros, signe la grosse, le 18 janvier 1717, le 1^{er} janvier 1719 et 1726. Bourgeois l'avait signée, entre-temps, le 18 février 1718; Ignace Rouzereaux la signe, le 17 janvier 1727, et signe les actes originaux à partir de janvier 1737; il meurt, le 28 mars 1742, âgé de 71 ans, en la maison presbytérale. Nicolas Demange, religieux de Bucilly, le 30 mars 1742, J. Baptiste Ponsignon, procureur de Cuissy, le 1^{er} avril 1742, Noizet, curé de Cury, Milon, curé de Doingt, Landouzy, curé de Dohis et Quéaux desservent Iviers jusqu'à la nomination de Jean Jouin, qui signe à partir du 19 avril 1742 (registres paroissiaux d'Iviers).

⁴⁹⁾ Arch. nat., F 1C III, Aisne 8.

⁵⁰⁾ *Ibid.*, F 19 964¹.

⁵¹⁾ Arch. Évêché Soissons, État du clergé, I, f^o 181, n^o 711.

⁵²⁾ État-civil Iviers: il décède à l'âge de 65 ans, les témoins sont Denis Huet, manouvrier et Jean-Baptiste Hazard, facteur.

⁵³⁾ Arch. Évêché Soissons, *id.*

Jean-Baptiste, Laurent CONCET (Aussonce 1764 — La Val-Sainte?) né à Aussonce le 11 février 1764, il est d'une famille de laboureurs : son père Henry Louis est laboureur à Aussonce, son parrain qui est aussi son grand-père paternel est également laboureur, à Amnancourt, sa mère Marguerite Gaillot est fille de Gilles G., laboureur. Ses parents ont été mariés à l'âge de 27 ans, par le curé de Saint-Martin du Fresne, Etienne Henri Concé (est-il de la même famille ?) ; quant à sa marraine, il s'agit de Marie-Marguerite Concet, sa tante, la sœur de son père⁵⁴).

Il fait profession en même temps que François Demongeot le 16 avril 1786, alors qu'il est à Cuissy⁵⁵). Il reçoit la tonsure et les quatre ordres mineurs à Laon, avec Latarche, Verjus, Narat et Demongeot, le 23 septembre 1786. Il est ordonné prêtre à Soissons, à la veille de la Révolution le 19 septembre 1789⁵⁶). Huit mois plus tard, alors âgé de 27 ans et profès de 4 ans, il déclare sans restriction que : «son désir est de rester dans le cloître et spécialement dans cette maison».

Prêtre habitué à Reims, il est signalé comme déporté volontaire, le 14 septembre 1792⁵⁷). Il reçoit son passeport de déportation pour Liège (n° 6482), à cette même date, et se trouve inscrit sur la liste officielle de 1794⁵⁸). Contrairement au vœu qu'il avait formulé en 1790, il ne reste pas dans l'ordre de Prémontré puisqu'on le retrouve non pas déporté, mais profès de la Val-Sainte, monastère cistercien en Suisse, en 1794. Il donne des ennuis à son abbé Dom Antoine en 1812/1814 qui se plaint de lui en ces termes : «Il n'y a qu'un prêtre, un ancien religieux français, frère Dosithée, une pauvre tête qui me donne de la peine. Mais il trouve en moi un homme plus obstiné et ferme qu'il n'est obstiné et je le tiens en bride. Il faut des croix partout»⁵⁹). Les chartes de profession de Jean-Baptiste, Laurent C. sont à Melleray.

On ne connaît pas la date de son décès.

Anne-César, François DE LATTRE (1759 — ?).

On sait très peu de choses sur lui.

Profès le 25 novembre 1778 à l'âge de 21 ans (il est né le 5 octobre

⁵⁴) État-civil Aussonce (Ardennes), diocèse de Reims.

⁵⁵) Arch. dép. Aisne, H 860.

⁵⁶) *Ibid.*, G 2493, f°s 51, 53, 62, 226 v°, 229 : il est sous-diacre, le 22 septembre 1787 et diacre, le 20 septembre 1788, à Laon ; cf. aussi arch. Évêché Soissons, II, ordinations.

⁵⁷) Arch. dép. Ardennes, 2 J 154 (9).

⁵⁸) Abbé Bouchez, *Le clergé du Pays rémois*, Reims : Monce, 1913 p. 426.

⁵⁹) Revue de Cîteaux, t. XIX, année 1968, p.75/76.

1757⁶⁰), il appartient à la communauté de Cuissy à la date du 16 juin 1785⁶¹). Le 1^{er} mai 1790, il déclare que «son désir est de rester dans le cloître, et spécialement dans cette maison».

On ignore quel fut son sort pendant et après la Révolution.

François DEMONGEOT (Parnot 1765 — ?)

né à Parnot (Haute-Marne), diocèse de Langres le 1^{er} mars 1765, de Germain, bourgeois et de Anne Decharmes⁶²), après avoir reçu la tonsure et les quatre ordres mineurs en 1786⁶³), est ordonné prêtre à Soissons⁶⁴).

Malgré sa déclaration qui était de «rester dans le cloître et spécialement dans cette maison», il part pour son district le 13 juin 1791⁶⁵). Le 9 mars 1793, il obtient un exeat du district de Bourbonne-les-Bains pour aller à Chaumont où il entre le 20 mars⁶⁶). En l'an II, il n'est attaché à aucun service et touche du district de Chaumont une pension de 900 livres que l'on réduira en raison de successions échues⁶⁷).

L'année suivante, le 15 prairial an III, il déclare à la municipalité de Parnot, être soumis aux lois de la République française⁶⁸).

En l'an IX, il dessert Parnot où il s'est conformé à l'arrêté du Préfet⁶⁹). Le 9 floréal an X, les gens de Parnot désirent qu'il soit maintenu : «l'exactitude avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions pastorales, ses vertus morales et politiques, son désintéressement et les soins continuels qu'il s'est donné pour les instruire ainsi que leurs enfants dans la voye du salut, leur font désirer qu'il leur soit conservé»⁷⁰).

Toujours à Parnot en 1803, il demande la dispense des statuts et des règles de son ordre (jeûne du 14 septembre, abstinence perpétuelle,

⁶⁰) Extrait des registres de délibérations de Cuissy-&Geny, à présent disparus : déclaration du 17 octobre 1790.

⁶¹) Arch. dép. Aisne, H 860.

⁶²) État-civil Parnot.

⁶³) Arch. dép. Aisne, G 2493, f° 51, 53, 62, 226 v°, 229 : il reçoit la tonsure et les quatre ordres mineurs à Laon, le 23 septembre 1786, avec Latarche, Concet, Verjus et Narat ; il est sous-diacre, le 22 septembre 1787, diacre, le 20 septembre 1788 ; auparavant, il avait été profès le 16 avril 1786 (Arch. dép. Aisne, H 860).

⁶⁴) Arch. Évêché Soissons, II, Ordinations.

⁶⁵) Extrait des registres de délibérations de Cuissy-&Geny.

⁶⁶) Arch. dép. Marne, L 1229, f° 31.

⁶⁷) Arch. nat., F 19 1118 Haute-Marne.

⁶⁸) Arch. dép. Haute-Marne, L 920.

⁶⁹) *Ibid.*, 15 V3.

⁷⁰) *Ibid.*, 15 V2.

obéissance et pauvreté, petit office) la permission de posséder, de bénir chapelets et croix portatives, pour mettre sa conscience en règle. Caprara lui répond le 2 mars⁷¹).

Martin-Louis FRIANT (Dieuze 1763 — ?) né le 14 octobre 1763 à Dieuze (Meurthe-&Moselle), diocèse de Metz, fait profession alors qu'il est religieux de Cuissy, le 19 juin 1785⁷²).

Il reçoit les quatre ordres mineurs à Laon, en même temps que Latarche, le sous-diaconat le 22 septembre 1787, et le diaconat le 20 septembre 1788. Il n'est pas ordonné prêtre avant la Révolution⁷³). Il ne déclare rien le 1^{er} mai 1790, mais le 7 mai dit «désirer rester dans les cloîtres, principalement à Cuissy, autant qu'il sera possible d'y vivre suivant la règle qu'il a embrassé (sic)»⁷⁴).

Pourtant le 23 juillet 1791, il signale à Laon qu'il se retire à Dieuze, son pays⁷⁵). Là, lui sont payés les troisième et quatrième quartiers de sa pension pour 1791, et les quatre quartiers pour 1792⁷⁶). Mais en 1793 il émigre à Speinshart; en 1794/1796 il est à Waldgassen, puis à Neumarkt où il est encore en 1799⁷⁷).

Nous perdons alors sa trace.

Pierre GODY (Verdun 1766 — †Amel 1807), né à Verdun (paroisse Saint-Sauveur) le 5 novembre 1766, profès le 11 novembre 1787⁷⁸). L'évêque de Soissons lui confère le sous-diaconat le 19 septembre 1789⁷⁹). Sa déclaration du 17 octobre 1790 confirme celle du 1^{er} mai 1790: «son plus grand désir est de vivre dans cette maison»⁸⁰). Cependant, il quitte Cuissy le 12 juin 1791, pour se retirer à Verdun. Il part le même jour que Berton; la municipalité prie toutes les personnes de leur procurer tous les secours nécessaires et de les laisser

⁷¹) Arch. nat., AF IV 1903 (7) 42 et 43.

⁷²) Arch. dép. Aisne, H 860.

⁷³) *Ibid.*, G 2493, f^os 53, 62, 226 v^o.

⁷⁴) Arch. nat., F 17A 1174 Marne.

⁷⁵) Arch. dép. Meurthe-&Moselle, L 1146.

⁷⁶) *Ibid.*, L 1141.

⁷⁷) Wühr (W) *Die Emigranten der französischen Revolution im bayerischen Kreise*, Munich 1938, n° 1871 à la Bibl. nat.

⁷⁸) Arch. dép. Aisne, H 860. On apprend aussi qu'il est fils de feu Jean G. et de Claudette Diard.

⁷⁹) *Ibid.*, G 2493, f^os 225 v^o, 229. Il est à Cuissy, lors de sa tonsure et de ses quatre ordres mineurs, le 20 septembre 1788.

⁸⁰) Registre des délibérations de Cuissy-&Geny, déclaration du 17 octobre 1790.

aller avec leurs effets mobiliers de leur chambre et de leur cellule à leur usage personnel⁸¹).

Venu à Verdun en 1791, il en sort en l'an II (1795) pour se soustraire à la déportation. Il est inscrit sur la dixième liste d'émigration. On le retrouve vers 1797, vicaire à Dieppe⁸²), puis ministre du culte à Nixéville où malgré les instances de la paroisse auprès de Mgr d'Osmond, il ne peut être maintenu au moment du Concordat⁸³). Il est nommé, le 1^{er} germinal an XI à la succursale d'Amel (canton de Billy) où il décède probablement le 7 août 1807⁸⁴). Il avait été amnistié le 10 germinal an XI.

Jean-Baptiste GOULET (Novion-en-Porcien 1739 — ?)
né à Novion-en-Porcien le 25 février 1739, de Guillaume et Jeanne Hannet, fait profession le 19 avril 1761⁸⁵).

En 1781, 1782, et 1785, il fait déjà partie du chapitre de Cuissy⁸⁶). Il demeure diacre, et en 1790, alors âgé de 51 ans, il déclare que : «sa vue étant extrêmement mauvaise, il était devoir supplier l'assemblée nationale de lui faire un traitement à raison de son infirmité, que cependant il désire rester dans le cloître et spécialement dans cette maison»⁸⁷). Lorsque les religieux sont dispersés, il demande à la municipalité de Geny un certificat pour aller prendre son domicile à Château-Porcien (juin 1791)⁸⁸). Il est à Château-Porcien le 1^{er} octobre 1792. Sur l'état du 19 thermidor an II (6 août 1794) de Rethel, il est qualifié de «honnête homme, célibataire».

Il est toujours à Château-Porcien le 6 novembre 1807, jour où il réclame sa pension à laquelle il est fait droit le 14 mars 1808, car il est «dans la communion de l'évêque de Metz»⁸⁹).

Etienne JUSTINE (Remaucourt 1738 — † Geny 1806)
né à Remaucourt (Ardennes), paroisse de l'abbaye de Chaumont-la-Piscine, le 16 juillet 1738. Ses parents, Jeanne Cocu et Christophe, l'un et

⁸¹) *Ibid.*

⁸²) Dubois (J.), *Les Emigrés de la Meuse*, Paris, 1930, n° 688.

⁸³) Robinet et Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, 1888-1910, 4 vol. t. I, p. 672.

⁸⁴) *Ibid.*, t. IV, p. 140.

⁸⁵) Arch. com. Verdun, Saint-Paul, GG 70, V, f° 21, f° 32.

⁸⁶) Arch. dép. Aisne, H 860.

⁸⁷) Arch. nat., F 17 A 1174 Marne.

⁸⁸) Registres des délibérations de Cuissy-&-Geny.

⁸⁹) Arch. dép. Ardennes, 2 J 154 (7), & (9) f°s 631/632.

l'autre enfants de laboureurs, sont aussi laboureurs. Ils se sont mariés à Remaucourt, le 31 janvier 1736⁹⁰).

Religieux de Saint-Paul de Verdun, il fait profession le 29 avril 1760⁹¹). Lorsqu'il reçoit la tonsure les quatre ordres mineurs et le diaconat en 1762 et 1763, il est à Cuissy. L'année suivante le 22 septembre 1764, l'évêque de Laon l'ordonne prêtre⁹²). Du 30 avril 1772 au 10 avril 1773, il est vicaire de F.M. Le Roy, prieur-curé de Son, et dessert la paroisse de Hauteville, succursale de Son⁹³). A la mort de Henry Foncin, prieur-curé de Geny et Pargnan⁹⁴), Justine est désigné pour assurer les fonctions curiales. Au 1^{er} mai 1790, il cumule les fonctions de prieur-curé de Geny et Pargnan et celles de procureur de la commune⁹⁵).

Nous avons la certitude que Etienne Justine prêta quatre serments :

— le 13 et 14 novembre 1790, il prononce en présence de la municipalité et de tous les citoyens assemblés dans l'église, le serment civique et solennel d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir par tout son pouvoir la Constitution civile du clergé, conformément à la loi du 12 juillet.

— le 23 septembre 1794, il prête le serment de haine à la royauté, suivant la loi du 14 et 15 août 1794.

— le 29 thermidor an III, il se soumet et se propose d'exercer le ministère du culte catholique, conformément à la loi du 11 prairial de l'an III.

— enfin, le 8 brumaire an IV, il déclare reconnaître que l'universalité des citoyens est le souverain et il promet obéissance aux lois de la République⁹⁶).

Entre-temps il a demandé plusieurs fois un passeport à la municipalité de Geny, pour «transférer son domicile dans le sein de sa famille à Remaucourt, district de Rethel». Bien que la commune ne lui ait jamais refusé son passeport, Justine n'a regagné à aucun moment Remaucourt.

⁹⁰) État-civil Remaucourt.

⁹¹) Arch. com. Verdun, GG70, V f° 15, V f° 27: Justine a été vêtu à l'âge de 19 ans 6 mois, le 29 avril 1758.

⁹²) Arch. dép. Aisne, G 2492; Arch. Évêché Soissons, I, f° 563, n° 2190.

⁹³) État-civil Hauteville (Ardennes).

⁹⁴) État-civil Geny (Aisne), décès d'Henry Foncin, 27 avril 1773.

⁹⁵) Registre des délibérations de Geny: il est nommé procureur de la commune, le 21 février 1790.

⁹⁶) *Ibid.*, cette énumération de serments peut sembler fastidieuse, cependant c'est le seul religieux pour lequel nous sachions vraiment les serments qu'il a prêtés avec précision, aussi était-il nécessaire de les mentionner.

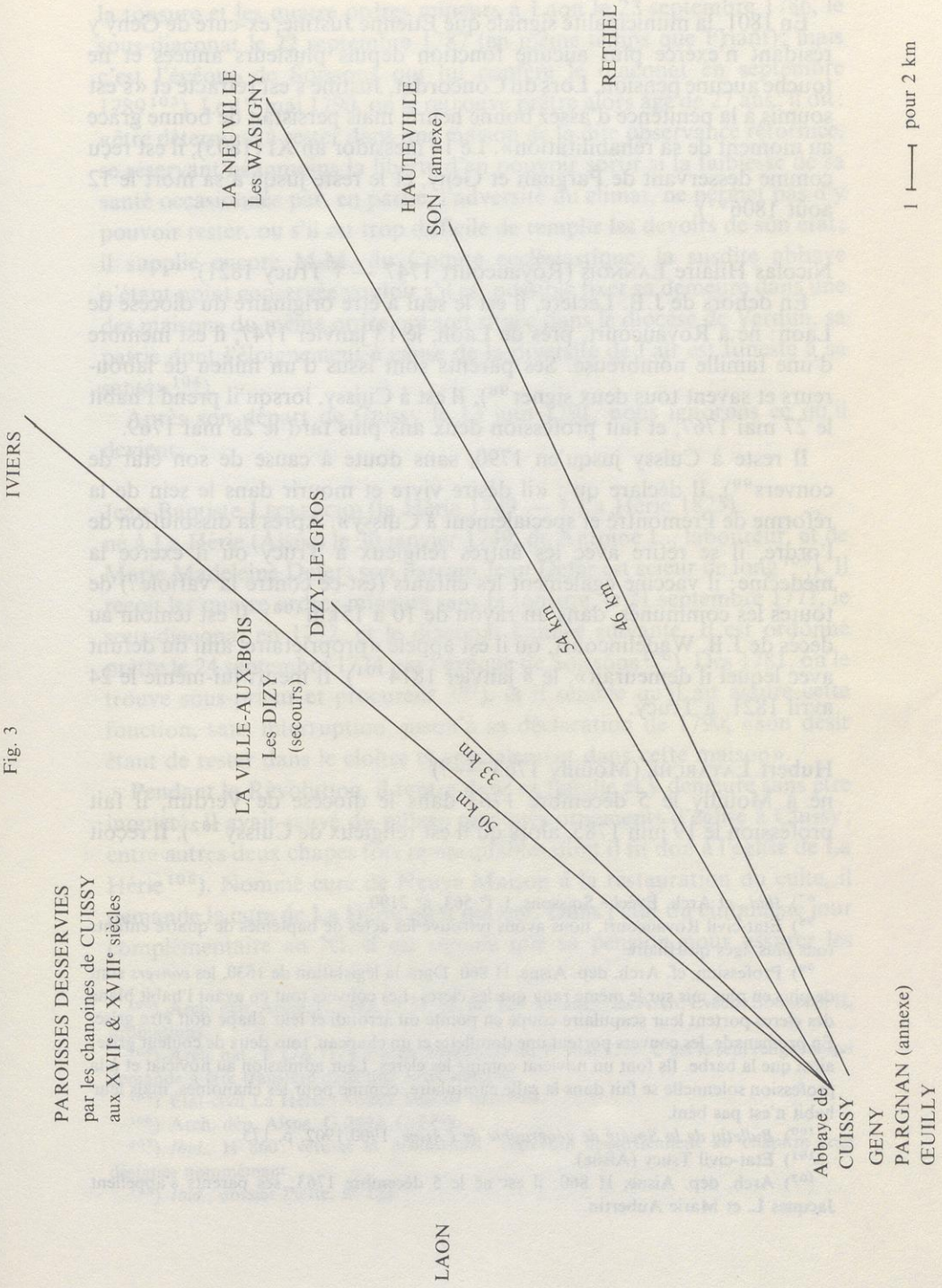


Fig. 3

PAROISSES DESSERVIES
par les chanoines de CUISSY
aux XVII^e & XVIII^e siècles

En 1801, la municipalité signale que Etienne Justine, ex-curé de Geny y résidant n'exerce plus aucune fonction depuis plusieurs années et ne touche aucune pension. Lors du Concordat, Justine s'est rétracté et «s'est soumis à la pénitence d'assez bonne heure, mais persistait de bonne grâce au moment de sa réhabilitation». Le 14 messidor an XI (1803), il est reçu comme desservant de Pargnan et Geny, et le reste jusqu'à sa mort le 12 août 1806⁹⁷).

Nicolas Hilaire LANNOIS (Royaucourt 1747 — † Trucy 1821).

En dehors de J.B. Leclerc, il est le seul à être originaire du diocèse de Laon: né à Royaucourt, près de Laon, le 13 janvier 1747, il est membre d'une famille nombreuse. Ses parents sont issus d'un milieu de laboureurs et savent tous deux signer⁹⁸). Il est à Cuissy, lorsqu'il prend l'habit le 27 mai 1767, et fait profession deux ans plus tard le 28 mai 1769.

Il reste à Cuissy jusqu'en 1790, sans doute à cause de son état de convers⁹⁹). Il déclare qu': «il désire vivre et mourir dans le sein de la réforme de Prémontré et spécialement à Cuissy». Après la dissolution de l'ordre, il se retire avec les autres religieux à Trucy où il exerce la médecine; il vaccine également les enfants (est-ce contre la variole?) de toutes les communes, dans un rayon de 10 à 15km¹⁰⁰). Il est témoin au décès de J.B. Wadelincourt, où il est appelé «propriétaire, ami du défunt avec lequel il demeurait», le 8 janvier 1814¹⁰¹). Il meurt lui-même le 24 avril 1821, à Trucy.

Hubert LATARCHE (Moüilly 1763 — ?)

né à Moüilly le 5 décembre 1763 dans le diocèse de Verdun, il fait profession le 19 juin 1785, alors qu'il est religieux de Cuissy¹⁰²). Il reçoit

⁹⁷) *Ibid.*, et Arch. Évêché Soissons, I, f° 563, n° 2190.

⁹⁸) État-civil Royaucourt, nous avons retrouvé les actes de baptêmes de quatre enfants tous plus âgés qu'Hilaire.

⁹⁹) Profession, cf. Arch. dép. Aisne, H 860. Dans la législation de 1630, les *convers* sont de plus en plus mis sur le même rang que les clercs. Les convers tout en ayant l'habit blanc des clercs portent leur scapulaire coupé en pointe ou arrondi et leur chape doit être grise. En promenade, les convers portent une douillette et un chapeau, tous deux de couleur grise; ainsi que la barbe. Ils font un noviciat comme les clercs. Leur admission au noviciat et à la profession solennelle se fait dans la salle capitulaire, comme pour les chanoines, mais leur habit n'est pas béni.

¹⁰⁰) *Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne*, 1900/1902, p. 175.

¹⁰¹) État-civil Trucy (Aisne).

¹⁰²) Arch. dép. Aisne, H 860: il est né le 5 décembre 1763; ses parents s'appellent Jacques L. et Marie Aubertin.

la tonsure et les quatre ordres mineurs à Laon le 23 septembre 1786, le sous-diaconat le 22 septembre 1787 (en même temps que Friant); mais c'est l'évêque de Soissons qui lui confère le diaconat en septembre 1789¹⁰³). Le 1^{er} mai 1790, on le retrouve prêtre alors âgé de 27 ans; il dit : «être déterminé à rester dans une maison de la dite observance réformée, se réservant néanmoins la liberté d'en pouvoir sortir si la faiblesse de sa santé occasionnée par, en partie, l'adversité du climat, ne permet pas d'y pouvoir rester, ou s'il est trop difficile de remplir les devoirs de son état; il supplie encore M.M. du Comité ecclésiastique, la susdite abbaye n'étant point conservée vouloir s'il est possible fixer sa demeure dans une des maisons du même ordre qui soit située dans le diocèse de Verdun, sa patrie dont l'éloignement à cause de la diversité de l'air est funeste à sa santé»¹⁰⁴).

Après son départ de Cuissy le 13 juin 1791, nous ignorons ce qu'il devient.

Jean-Baptiste LECLERC(Q) (la Hérie 1749 — † La Hérie 1825) né à La Hérie (Aisne) le 30 janvier 1749, de Antoine L., laboureur, et de Marie Madeleine Defer; son parrain Jean Defer est scieur de long¹⁰⁵). Il reçoit les quatre ordres mineurs sans la tonsure, le 21 septembre 1771, le sous-diaconat en 1772, et le diaconat l'année suivante. Il est ordonné prêtre le 24 septembre 1774 par l'évêque de Soissons¹⁰⁶). Dès 1781, on le trouve sous-prieur et procureur¹⁰⁷), et il semble qu'il ait assuré cette fonction, sans interruption, jusqu'à sa déclaration de 1790, «son désir étant de rester dans le cloître et spécialement dans cette maison».

Pendant la Révolution, il rentre dans sa famille et y demeure sans être inquiété. Il avait sauvé du pillage quelques ornements d'église à Cuissy; entre autres deux chapes fort remarquables dont il fit don à l'église de La Hérie¹⁰⁸). Nommé curé de Neuve Maison à la restauration du culte, il demande la cure de La Hérie qu'il obtient. Dans l'état du cinquième jour complémentaire an XI, il est signalé que sa pension pour assurer les

¹⁰³) Arch. dép. Aisne, G 2493, f^os 51, 53, 62, 229; cf. aussi, les Arch. Evêché Soissons, II, ordinations.

¹⁰⁴) Arch. nat., F 17A 1174 Marne: inventaire du 1^{er} mai 1790. C'est le seul religieux qui demande à être transféré dans une autre abbaye.

¹⁰⁵) Etat-civil La Hérie (Aisne), acte de baptême.

¹⁰⁶) Arch. dép. Aisne, G 2492, G 2499.

¹⁰⁷) *Ibid.*, H 860: vêtements et professions; ceux qui appartiennent au chapitre sont désignés nommément.

¹⁰⁸) *Ibid.*, dossier Piette, n° 252.

fonctions curiales est de 266 livres 66¹⁰⁹). Il figure comme assermenté, dans les Archives de l'Évêché de Soissons¹¹⁰).

Il meurt comme curé de La Hérie, le 16 janvier 1825¹¹¹).

François LOUIS (Neufchâtel 1741 — † Rethel 1822).

Né à Neufchâtel (Aisne) le 20 juin 1741 de François L. mercier, et de Marie Madeleine Mazé¹¹²), il est probablement à Saint-Paul de Verdun lorsqu'il est vêtu, le 26 avril 1760¹¹³).

Il est religieux de Bucilly, quand il reçoit les ordres mineurs en 1763, le sous-diaconat en 1764, et la prêtrise en 1766 qui lui sont conférés par l'évêque de Laon¹¹⁴). Dès 1767, il fait partie de la communauté de Cuissy où il assure la fonction de procureur en 1772 et 1773¹¹⁵).

À partir du 11 mai 1775, il dessert les paroisses de Son et Hauteville dans les Ardennes. Contrairement à son prédécesseur, F.M. Le Roy il n'a jamais eu de vicaire qui l'ait secondé dans ses fonctions curiales¹¹⁶). Il reste à Son jusqu'en avril 1791, où il prête le serment à la Constitution civile du clergé avec les réserves suivantes: «le tout sans préjudice de la loi de Dieu et de celle de l'Église catholique, apostolique et romaine à qui je dois et je veux, avec la grâce du seigneur, demeurer soumis et obéissant jusqu'au dernier soupir de ma vie comme lui-même, et la Sainte Église me l'ordonnent ... »

Il émigre à Maestricht, en 1793. Il rentre le 16 prairial an X¹¹⁷), il est réintégré à Son où il exerce jusqu'en 1806¹¹⁸). Il aurait été aumônier

¹⁰⁹) Arch. nat., F 19 964 1.

¹¹⁰) Arch. Évêché Soissons, I f° 615, n° 2382. Pêcheur, t. VIII, p. 233

¹¹¹) Arch. dép. Aisne, dossier Piette n° 252.

¹¹²) État-civil Neufchâtel.

¹¹³) Arch. com. Verdun, Saint-Paul, GG 70, V f° 23.

¹¹⁴) Arch. dép. Aisne, G 2492: il reçoit les ordres mineurs et la tonsure le 24 septembre 1763, le sous-diaconat le 22 sept. 1764, la prêtrise le 20 sept. 1766.

¹¹⁵) *Ibid.*, H 860: professions de 1767: il appartient au chapitre; H 863: baux divers sur lesquels Louis a signé comme procureur.

¹¹⁶) Les desservants de Hauteville, succursale de Son ont été de 1690 à 1791: Pierre-Claude Miroy, de octobre 1690 à octobre 1706, prieur-curé de «Auteville et Son»; Vincent Bournol, prieur-curé de Remaucourt, commis à la desserte jusqu'en novembre 1706; François Gautier, ancien prieur de Cuissy, dessert Son et Hauteville jusqu'en 1712; Thomas Ponsardin, prieur-curé jusqu'en 1729; F. Mathieu Le Roy, qui est circateur à Cuissy, en 1728, assure les fonctions de prieur-curé à Son et Hauteville en fév. 1730; J.B. Lepage le décharge, comme vicaire, de novembre 1773 à février 1775.

¹¹⁷) Arch. dép. Ardennes, 2 J 154, f° 57, Son: il est à Maestricht, en 1793, d'après le registre du curé.

¹¹⁸) Les sources sont assez contradictoires quant à son retrait: aux Arch. nat., F 19 1164 B, Ardennes, sur l'état des secours des anciens desservants du 16 septembre 1820,

de l'hospice de Rethel en 1807¹¹⁹), avant de cesser toute activité. Paralytique, il se serait retiré d'abord à Séry, puis à Novy, pour mourir enfin à Rethel le 23 décembre 1822¹²⁰).

Jean-François MINEL (Vavincourt 1752 — † Trucy 1846).

Il est né à Vavincourt (Meuse) le 15 février 1752. Son frère aîné, Pierre Minel est également natif de Vavincourt (28 juin 1749) et lui donne l'exemple comme religieux prémontré puisqu'il fait profession¹²¹) alors qu'il est à Cuissy le 29 juin 1770. Nous ne connaissons pas la date exacte de profession de Jean-François, mais pouvons présumer l'année, soit 1775. L'évêque de Laon lui confère la tonsure et les ordres mineurs en 1777, le diaconat en 1778, et la prêtrise le 23 septembre 1780; il est alors religieux de Cuissy¹²²). Il fait toujours partie de la communauté des chanoines de Cuissy en 1781, 1782 et 1785. Au 1^{er} mai 1790, J.F. Minel qui est célièr, déclare la même chose que Wandelincourt et Leclerc.

Pendant les mauvais jours, il fait partie de la petite colonie norbertine retirée à Trucy. L'état du clergé de Soissons le dit assermenté¹²³). Il est le dernier survivant des religieux qui ont continué de vivre en communauté à Trucy, et il est témoin à leur décès¹²⁴): il est témoin en 1798, lorsque Flamin s'éteint; en 1804, lors de la mort de Durand, domestique; en 1814, à la mort de Wandelincourt. Il dessert Trucy de 1822 à 1832; Goovaerts le décrit ainsi: « Vieillard spirituel image vivante du clergé régulier, affable et hospitalier, rempli d'amour pour les pauvres »¹²⁵).

Dans une lettre que L'Ecuy, ancien abbé général de Prémontré, adressait, le 29 juin 1831 à François Colinet, ancien religieux de Prémontré, il est fait allusion à M. Minel: « ... Vous êtes à peu près la seule connaissance que j'ai dans un pays que j'ai habité longtemps, et M. Minel, les seuls représentants que nous ayons de tant de maisons que

on lit « ... exerçait à Son, canton de Château-Porcien, a démissionné le 16 août 1807, car est paralytique, s'est retiré à Novy, canton de Rethel. *Ibidem*, F 19 1164 A, sur l'état de Reims du 8 juillet 1822: « ancien succursaliste de Son a cessé le 1^{er} février 1806, pour cause d'infirmités, domicilié à Séry.

¹¹⁹) Arch. dép. Ardennes, 2 J 154.

¹²⁰) *Ibid.*, 2 J 153, f° 115.

¹²¹) Arch. dép. Aisne, H 860 (2, 3, 4).

¹²²) *Ibid.*, G 2492.

¹²³) Arch. Évêché Soissons, I, f° 811, n° 3017 & Reg. vert, p. 336.

¹²⁴) État-civil Trucy.

¹²⁵) Goovaerts (Léon), O. Praem, *Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, Dictionnaire bio-bibliographique, Bruxelles, 1899-1909, 4 vol; t. I, p. 261.

nous avions dans les environs et de confrères qui y demeuraient. Tout cela a disparu et ce qui reste disparaîtra bientôt. ... Vous savez que je réunis chaque année ce que je puis rassembler de confrères à un petit repas fraternel, le 11 juillet, et M. Minel et vous avez une fois fait partie de cette réunion; je compte le faire encore cette année, vraisemblablement pour la dernière fois. Nous nous y souviendrons des absents ... »¹²⁶). Il s'agit probablement de Jean-François et non pas de Pierre.

Dans le petit cimetière de Trucy, très abîmé par la guerre de 1914/18, on peut encore voir la tombe de Jean-François Minel, avec ces mots gravés dans la pierre:

CI-GIT LE CORPS DE R.P. JEAN-FRANÇOIS MINEL, CHANOINE
REGULIER DE PREMONTRE DE L'ABBAYE DE CUISSY, MORT A
TRUCY, LE 20 MARS 1846, ÂGE DE 95 ANS — MORTUUS EST IN
SANCTUTE¹²⁷).

Jean-Baptiste Félix NARAT (Soûilly 1765 — † Verdun 1841).

Né à Soûilly, au diocèse de Verdun le 8 avril 1765, de Gérard N. et Barbe Aubreville, il fait profession, le même jour que Concet et Demongeot le 16 avril 1786¹²⁸). Il est toujours à Cuissy, quand il est ordonné sous-diacre, à Laon le 19 septembre 1787, et diacre à Soissons en septembre 1789¹²⁹). Le 1^{er} mai 1790, alors qu'il est prêtre, âgé de 26 ans, il fait une déclaration, avec beaucoup de réserves¹³⁰): «ayant éprouvé depuis quatre ans de profession, combien sont estimables les moyens de sanctification que procure la vie religieuse, il est déterminé à vivre et mourir dans le cloître, pour rendre au seigneur le vœu qu'il lui a fait, cependant comme il ne sait pas quelle sera la maison qui lui sera assigné, ny qui seront les religieux auxquelles il sera réunis, pour ne point s'engager témérairement, il déclare que s'il arrivoit que dans cette maison où il seroit transféré il ne put point facilement vivre en Prémontré de la réforme, son intention n'est point de s'engager à rester mais plutôt de se retirer en son particulier». Le 13 juin 1791, avec Latache, et Demongeot,

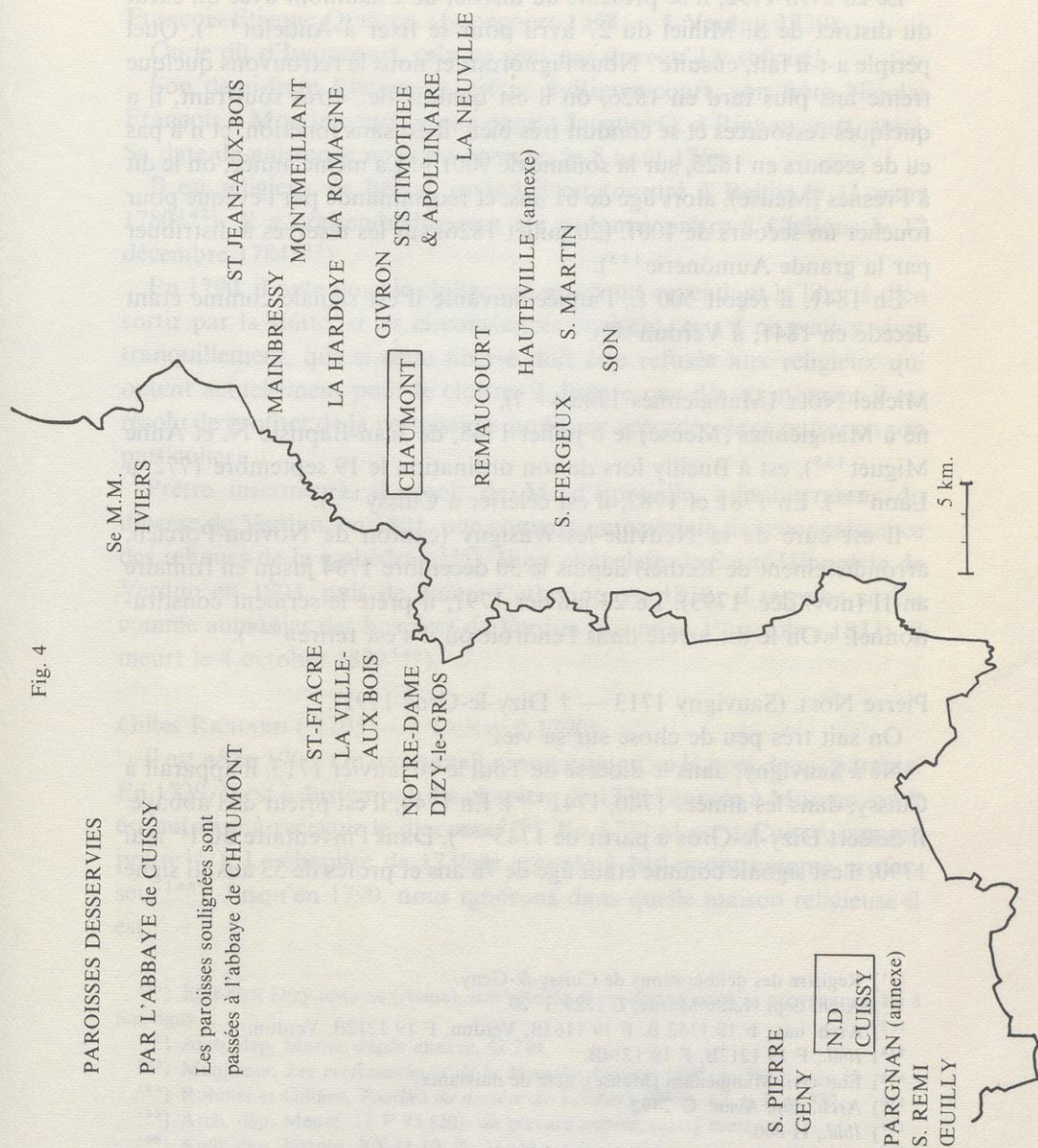
¹²⁶) Ravary (Berthe), *Prémontré dans la tourmente révolutionnaire, la vie de Jean-Baptiste L'Ecu, dernier abbé général des Prémontrés en France, 1740-1834*, Paris, 1955, p. 257.

¹²⁷) Dans l'acte de décès de Minel, il n'y a pas d'indication sociologique concernant ses origines familiales.

¹²⁸) Arch. dép. Aisne, H 860.

¹²⁹) *Ibid.*, G 2493, f^os 51, 53, 226, 229; & Arch. Évêché Soissons, II, ordinations.

¹³⁰) Arch. nat. F 17 A 1174 Marne: inventaire du 1^{er} mai 1790.



il part muni de certificat de vie pour aller toucher son mandat qui l'autorisera à percevoir sa pension dans son district ¹³¹).

Le 28 avril 1792, il se présente au district de Chaumont avec un exeat du district de S. Mihiel du 27 avril pour se fixer à Andelot ¹³²). Quel périple a-t-il fait, ensuite ? Nous l'ignorons et nous le retrouvons quelque trente ans plus tard en 1826, où il est qualifié de : «très souffrant, il a quelques ressources et se conduit très bien, il est sans fonction, et n'a pas eu de secours en 1825, sur la somme de 900f.». La même année, on le dit à Fresnes (Meuse), alors âgé de 61 ans, et recommandé par l'évêque pour toucher un secours de 100f. (20 juillet 1826) sur les réserves à distribuer par la grande Aumônerie ¹³³).

En 1841, il reçoit 500 f., l'année suivante il est signalé comme étant décédé en 1841, à Verdun ¹³⁴).

Michel NOEL (Mangiennes 1748 — ?),
né à Mangiennes (Meuse) le 6 juillet 1748, de Jean-Baptiste N. et Anne Miguet ¹³⁵), est à Bucilly lors de son ordination le 19 septembre 1772, à Laon ¹³⁶). En 1781 et 1782, il est cédier à Cuissy ¹³⁷).

Il est curé de la Neuville-les-Wasigny (canton de Novion-Porcien, arrondissement de Rethel) depuis le 30 décembre 1784 jusqu'en frimaire an II (nov. déc. 1793). Le 23 janvier 1791, il prête le serment constitutionnel. «On le dit arrêté dans l'endroit où il s'est retiré» ¹³⁸).

Pierre NOEL (Sauvigny 1713 — † Dizy-le-Gros 1793).

On sait très peu de chose sur sa vie.

Né à Sauvigny, dans le diocèse de Toul le 10 janvier 1713, il apparaît à Cuissy, dans les années 1740, 1741 ¹³⁹). En 1744, il est prieur de l'abbaye. Il dessert Dizy-le-Gros à partir de 1745 ¹⁴⁰). Dans l'inventaire du 1^{er} mai 1790, il est signalé comme étant âgé de 78 ans et profès de 53 ans. Il signe

¹³¹) Registre des délibérations de Cuissy-&-Geny.

¹³²) Arch. dép. Haute-Marne, L 1229, f° 20.

¹³³) Arch. nat., F 19 1162 B, F 19 1163B, Verdun, F 19 1212B, Verdun.

¹³⁴) *Ibid.*, F 19 1213B, F 19 1214B.

¹³⁵) État-civil Mangiennes (Meuse), acte de naissance.

¹³⁶) Arch. dép. Aisne, G 2492

¹³⁷) *Ibid.*, H 860.

¹³⁸) Arch. dép. Ardennes, 2 J 154 (1), f° 101.

¹³⁹) Arch. dép. Aisne, baux H 865.

¹⁴⁰) Mien-Péon, *Le Canton de Rozoy-sur-Serre*, Saint-Quentin : Moureau, 1965 p. 400.

les actes de baptêmes, mariages, et décès à Dizy jusqu'au 28 octobre 1792. Il y meurt le 2 juin 1793¹⁴¹).

François-Etienne QUENTIN (Issoncourt 1758 — † Verdun 1839).

On le dit d'Issoncourt, cela ne veut pas dire qu'il y soit né!

Son demi-frère Etienne Q. est né à Rignaucourt, son frère Nicolas François à Mondrecourt, et son parent Jacques Q. à Rignaucourt, aussi. Sa date de naissance nous est connue: le 8 août 1758.

Il est religieux de Belval, quand il est tonsuré à Reims le 11 mars 1780¹⁴²). Il a vraisemblablement été ordonné prêtre à Châlons le 17 décembre 1784¹⁴³).

En 1790, il opte pour le cloître «se réservant cependant la liberté d'en sortir par la suite, si les circonstances l'exigent, et s'il ne peut y vivre tranquillement, que si cette liberté doit être refusée aux religieux qui optent actuellement pour le cloître, il déclare que dès ce moment il est résolu de profiter de la permission qui lui est accordée de se retirer en son particulier».

Prêtre insermenté, il reçoit de M. d'Epreville, administrateur du diocèse de Verdun, en 1801, une commission spéciale de reconnaissance des reliques de la cathédrale¹⁴⁴). Il est chapelain de Saint-Hippolyte de Verdun en 1803, puis de Sainte-Catherine, en 1810; il termine sa vie comme aumônier des hospices de Verdun (jusqu'au 1^{er} octobre 1833). Il meurt le 4 octobre 1839¹⁴⁵).

Gilles RICHARD (1705 — † Cuissy ? 1790).

Il est né en 1705. On ne connaît ni son origine, ni le nom de ses parents. En 1729, Il est à Justemont. Le chapitre de 1730 l'envoie à Mureau, où il est autorisé à recevoir le diaconat¹⁴⁶). En 1732, il est à Cuissy, comme prêtre¹⁴⁷). Le chapitre de 1736 le renvoie à Justemont comme professeur¹⁴⁸). Jusqu'en 1790, nous ignorons dans quelle maison religieuse il est.

¹⁴¹) État-civil Dizy-le-Gros (Aisne), son acte de décès donne aussi sa provenance: né à Sauvigny ...

¹⁴²) Arch. dép. Marne, dépôt annexe, G 240.

¹⁴³) Mangenot, *Les ecclésiastiques de la Meurthe*, Nancy, 1895, p. 304.

¹⁴⁴) Robinet et Gillant, *Pouillés du diocèse de Verdun* t. IV, p. 63, t. I, p. 372.

¹⁴⁵) Arch. dép. Meuse, 11 F 95 (20), un placard annonçant sa mort.

¹⁴⁶) Arch. dép. Vosges, XX H 10, f^os 38, 34.

¹⁴⁷) Arch. dép. Aisne, H 865.

¹⁴⁸) Arch. dép. Moselle, H 995.

Quand ils demandent la conservation de leur maison, les religieux de Cuissy disent avec compassion: «Comment transporter un vieillard de 85 ans dont il a passé 40 ans dans la desserte d'un bénéfice-cure, retombé en enfance destitué entièrement de raison et exigeant tous les soins d'un enfant au maillot, que Monsieur l'Abbé a reçu par pitié et pure charité, quoique son bénéfice ne dépende pas de sa maison». (27 avril 1790)¹⁴⁹).

Le 1^{er} mai 1790, les religieux réitérent leur demande et supplient M. M. de l'Assemblée nationale de «vouloir bien y faire attention».

Mais dans l'inventaire du 17 octobre 1790, on ne parle pas de Gilles Richard: est-il mort, entre-temps ou bien l'a-t-on oublié¹⁵⁰? Il est certainement mort car par la suite, son nom n'est plus jamais mentionné.

Pierre-Alexis TAILLARD (Charleville 1715 — † Reims 1794), né à Charleville le 14 janvier 1715, de Marie Edmond T., professeur des premiers principes de la langue latine, et de Nicole Leclerc¹⁵¹). Il est autorisé par le chapitre de 1738 de l'antique rigueur, à recevoir le sacerdoce, et transféré en 1739 de Mureau à l'Etanche¹⁵²).

Religieux de Belval, il est ordonné prêtre par l'évêque de Laon le 24 septembre 1740¹⁵³). Le 15 octobre de la même année, il fait partie du chapitre de Cuissy, ce jusqu'au 19 avril 1743, jour où il reçoit la cure d'Uilly (Euilly) vacante par le décès de F. Etienne Robin¹⁵⁴). Il demeure prieur-curé jusqu'à la Révolution. Il refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé le 31 octobre 1790, mais revient sur sa décision le 21 novembre 1790 et prête le serment civique¹⁵⁵). Comme il n'a prêté ce serment que conditionnellement, il refuse de lire lui-même la lettre de l'évêque Marolles le 20 mars 1791, mais pour ne pas troubler l'ordre, il se met dans son fauteuil après le pain béni. L'un des municipaux fait donc la lecture¹⁵⁶). Il se serait retiré à Reims chez un parent, rue Neuve, où il aurait terminé sa vie, le 8 vendémiaire an III, à 80 ans¹⁵⁷).

¹⁴⁹) Arch. nat., D XIX 64 d. 349 p. 19.

¹⁵⁰) Registre de délibérations de Cuissy-&-Geny.

¹⁵¹) État-civil Charleville (Ardennes).

¹⁵²) Arch. dép. Vosges, XX H 10.

¹⁵³) Arch. dép. Aisne, G 2491, f° 30.

¹⁵⁴) *Ibid.*, G 2494, f° 30.

¹⁵⁵) Registre des délibérations d'Euilly.

¹⁵⁶) Arch. dép. Aisne, L 1504.

¹⁵⁷) Bouchez (Abbé Emile), *Le clergé du Pays rémois*, Reims: Monce, 1913, p. 516.

Jean-Baptiste W(V)_{A(N)}DELINCOURT (Saint-Remy 1755 — † Trucy 1814), né à Saint-Remy (Meuse) le 15 février 1755, de Hubert W., propriétaire, et de Marie la Cronique¹⁵⁸), il est à Belval quand il est ordonné diacre à Reims le 24 mai 1777¹⁵⁹). Le 18 septembre 1779, l'évêque de Laon lui confère la prêtrise, alors qu'il est à Bucilly¹⁶⁰). Il ne reste pas longtemps dans cette abbaye, puisqu'en 1781 il est déjà prieur à Cuissy¹⁶¹). Il déclare en 1790, que: «son désir est de rester dans le cloître et spécialement dans cette maison»¹⁶²).

Il fait partie des fidèles disciples de l'abbé Flamin, qui l'ont suivi jusqu'à Trucy. D'après le registre vert, aux Archives de l'Évêché de Soissons, il est assermenté¹⁶³). Mais encore une fois, de quel serment s'agit-il? Une chose est certaine, c'est qu'en ventôse de l'an III, les habitants de Trucy reconnurent le culte catholique et que le 20 prairial suivant, Jean-Baptiste, curé fit acte de soumission aux lois¹⁶⁴). En 1804, il dessert la succursale de Lierval et touche une pension de 266 F. 66. Il meurt en charge le 8 janvier 1814, après avoir été nommé à la succursale de Trucy, qui remplace celle de Lierval¹⁶⁵).

Alors qu'il desservait Trucy¹⁶⁶), il signa comme témoin aux décès de Louise Babillote († 27 juillet 1809) qui s'était donnée à la maison de Cuissy en 1775¹⁶⁷), et de Louis Durand, domestique au refuge de Trucy († 1^{er} vendémiaire an XII)¹⁶⁸).

Jean VENATY (Verdun 1742 — † Konanama 1798).

Il est né à Verdun en 1742, de Nicolas V. et de Jeanne Sigalin. Il se trouve à Saint-Paul de Verdun, quand il est vêtu le 29 avril 1761¹⁶⁹), à Belval, lors de ses quatre ordres mineurs (sans tonsure), en 1765. Il y demeure lors de son diaconat en 1766, et de sa prêtrise qu'il reçoit de

¹⁵⁸) État-civil Trucy (Aisne).

¹⁵⁹) Arch. dép. Marne, d. a., G 240.

¹⁶⁰) Arch. dép. Aisne, G 2492.

¹⁶¹) *Ibid.*, H 865.

¹⁶²) Arch. nat., F 17 A 1174 Marne.

¹⁶³) Arch. Évêché Soissons, f° 1128, n° 4041.

¹⁶⁴) *Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne*, 1900/1902, p. 175.

¹⁶⁵) État-civil Trucy, acte de décès: 8 janvier 1814.

¹⁶⁶) Arch. nat., F 19 964 3.

¹⁶⁷) Louise Babillote, veuve de Simon Boucher, âgée de 68 ans, s'était donnée à la maison par contrat du 22 novembre 1775. Elle était originaire de Pancy (Aisne) où son père était peintre. (État-civil Trucy). L'autre affilié âgé de 65 ans à la Révolution se nommait Nicolas Germain.

¹⁶⁸) État-civil Trucy.

¹⁶⁹) Verdun, GG 70, Saint-Paul de Verdun, V f° 32 v°.

l'archevêque de Reims le 19 décembre 1766¹⁷⁰). En mai 1767, il fait partie de la communauté de Cuissy¹⁷¹), mais le chapitre de 1768 l'envoie à Mureau où il ne reste pas, puisque l'année suivante, il est transféré «définitivement» à Cuissy¹⁷²).

De 1788 à la Révolution, il exerce la fonction de vicaire perpétuel à la Ville-aux-Bois-lès-Dizy. Le 27 fructidor an II, il consent à exercer les fonctions ecclésiastiques, mais demande à avoir le traitement de religieux et non de curé. Ayant prêté le serment pur et simple, il se rétracte : il est arrêté, puis écroué le 30 brumaire an VI; en vertu de la loi du 19 fructidor an V¹⁷³) il est déporté d'abord à Rochefort et de là en Guyenne, à bord du bateau «la Décade». Il meurt à l'hôpital de Konanama le 27 octobre 1798¹⁷⁴).

Pierre VERJUS (Amblimont 1764 — ?).

Il est né à Amblimont (Ardennes) le 9 octobre 1764, de Victor V. laboureur, et de Jeanne Catherine Fortier. Son parrain, Pierre Tristant est charpentier. Son grand-père, Johannès V. est laboureur. Pierre fait profession, à l'âge de 21 ans et 1 mois, le 1^{er} novembre 1785, alors qu'il est religieux de Cuissy¹⁷⁵).

Il reçoit la tonsure à Laon, le 23 septembre 1786, en même temps que Latarche, Concet, Narat, Demongeot et Friant (ce dernier ne reçoit que les quatre mineurs seulement). Il ne change pas de maison lors de son sous-diaconat, en 1787, de son diaconat, en 1788¹⁷⁶). Il est ordonné prêtre par l'évêque de Soissons, le 19 septembre 1789¹⁷⁷). Lui aussi n'a qu'un désir «rester dans le cloître et spécialement dans cette maison»¹⁷⁸). Pendant les mauvais jours, on ne sait pas ce qu'il devient.

On le retrouve, en 1806, moment où il dessert Givry (canton de Rethel). Sa charge de curé prend fin le 30 juillet 1809¹⁷⁹).

Nous perdons ensuite sa trace.

¹⁷⁰) Arch. dép. Marne, d. a., G 240.

¹⁷¹) Arch. dép. Aisne, H 860.

¹⁷²) Arch. dép. Vosges, XX H 10, ff 47, 49.

¹⁷³) Cf. Mien-Péon, *op. cit.*, p. 403.

¹⁷⁴) Manseau, *Prêtres et religieux déportés*, t. II, p. 316.

¹⁷⁵) État-civil Amblimont (Ardennes).

¹⁷⁶) Arch. dép. Aisne, G 2493, f^os 51, 53, 62, 226 v^o, 229;

¹⁷⁷) Arch. Évêché Soissons, II, Ordinations.

¹⁷⁸) Arch. nat., F 17 A 1174, Marne.

¹⁷⁹) Arch. dép. Ardennes, 2 J 154 f^o 13, Givry.

CONCLUSION

Nous avons pu suivre la plupart des religieux pendant la Révolution : seul Venaty a eu un sort tragique puisqu'il est mort en déportation à l'hôpital de Konanama en 1798. Les autres religieux ont suivi quatre voies différentes :

— les premiers ont vécu autour de l'abbé Claude Flamin, à Trucy (Aisne) non loin de l'abbaye ; sur les cinq, seuls trois sont connus, Jean-Baptiste Vadelincourt, ancien prieur, Jean-François Minel, Nicolas Lannois.

Ces seconds se sont dispersés : Concet qui finira sa vie comme chartreux à la Val-Sainte en Suisse, Martin-Louis Friant, François Louis, enfin Jean-Baptiste Félix Narat et Pierre Verjus tous deux s'étant probablement exilés.

— les autres sont rentrés dans leur famille : François Demongeot, Pierre Gody, Jean-Baptiste Goulet, Hubert Latarche probablement retourné chez ses parents à Mouilly, Jean-Baptiste Leclerc qui meurt comme curé de La Hérie, François-Etienne Quentin et Pierre-Alexis Taillard.

— les derniers enfin, tous prieurs-curés, ayant la charge de paroisses, sont restés dans leurs fonctions curiales, sans doute parce qu'ils avaient prêté serment : ce sont Christophe Chalonniers, mort en charge à Iviery, Etienne Justine qui dessert Pargnan et Geny, et Pierre Noël qui décède pendant la Révolution alors qu'il assure les fonctions curiales à Dizy-le-Gros.

A peu près tous ont traversé la Révolution sans être inquiétés. Remarquons qu'aucun n'a choisi la voie du mariage.

Leur relative tranquillité s'explique par le fait que presque tous ont prêté le serment civique (autant qu'on puisse le savoir) et quelques uns le serment de liberté-égalité en 1792.

La colonie norbertine de Trucy a-t-elle prêté le serment ?

Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons conclure que sur ce point d'interrogation.

Martine PLOUVIER